

Arrêté Préfectoral du 22 septembre 2016 -Annexe 2 Carte des mesures applicables sur les ZONES D'ALERTE

Edition : 22/09/2016

- Zones Superficielles d'alerte
- 2 Dourbie et Trevezel
- 3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran au niveau du pont de la RN 106)
- 4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran pont de la RN 106 jusqu'au Rhône)
- 5 Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
- 6 Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
- 7 Vidourle
- 8 Hérault
- 9 Rhône et camargue gardoise
- 10 Vistre
- Zones Souterraines d'alerte
- 11 Calcaires urgoniens des garrigues du Gard, bassin versant du Gardon
- 12 Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin versant de Castries Sommières
- 13 Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières

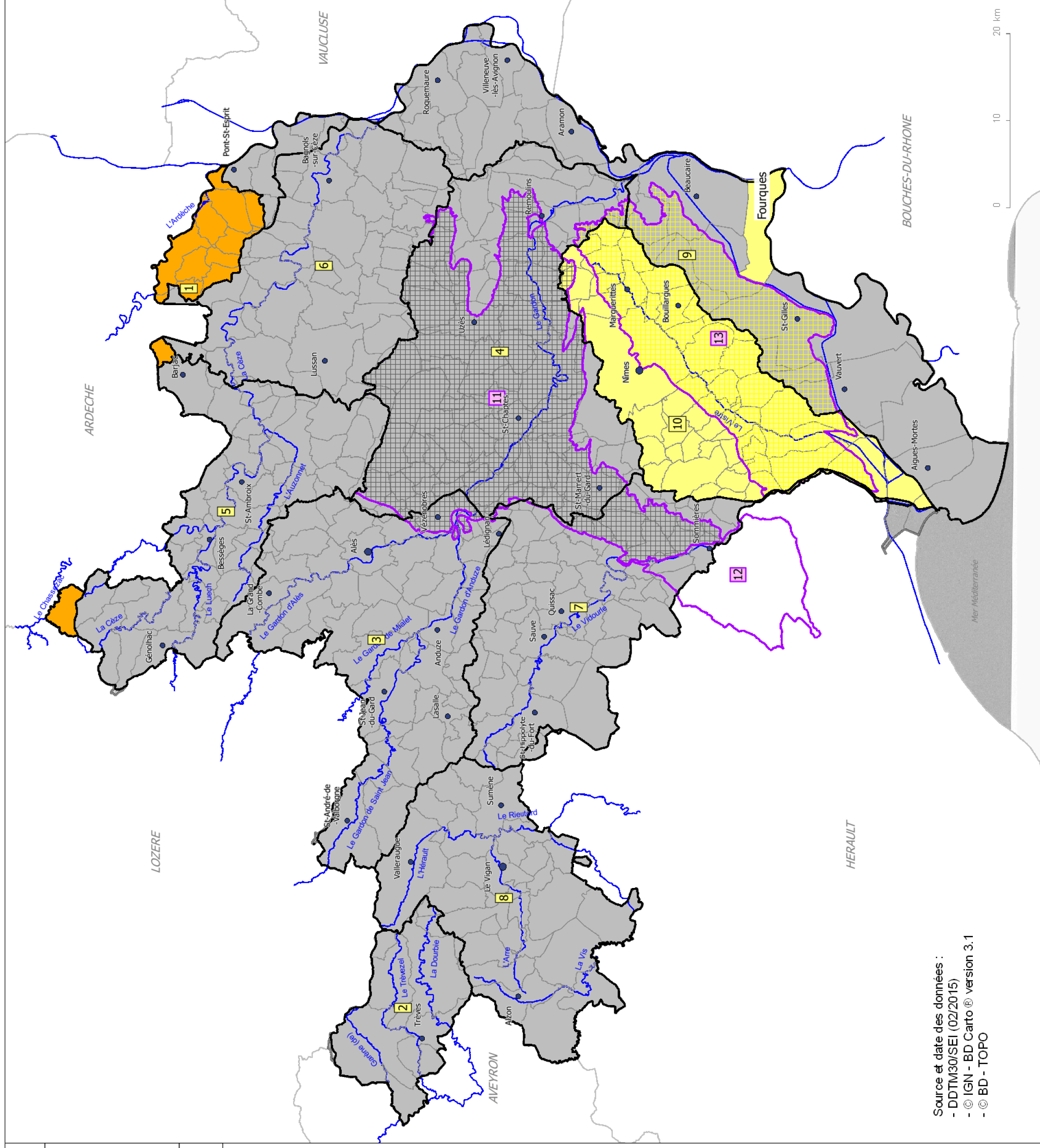
Etats des mesures zone superficielles:

- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte niveau 1
- Alerte niveau 2
- Crise

Etats des mesures nappes souterraines :

- Pas de mesure
- Vigilance
- Alerte niveau 1 (30 % d'économie)
- Alerte niveau 2 (50 % d'économie)
- Crise (interdiction des prélèvements non prioritaire)

Principaux cours d'eau



Source et date des données :
 - DDTM30/SEI (02/2015)
 - © IGN - BD Cartho® version 3.1
 - © BD - TOPO